

Numéro 10 - 1^{er} juin 2015



*En juin, plus fort qu'en mai !
Pour nos élèves, pour nos
conditions de travail et de vie,
on ne peut pas se payer le luxe
de perdre !*

4 juin : Nuit des collèges pour informer les parents

6 juin : Manifestation à Poitiers pour interpellier ministres et parlementaires

11 juin : Grève
et manifestations pour faire
entendre nos exigences

(pour les lieux et les horaires des rassemblements dans les départements, ils seront précisés dès que possible sur notre site académique :

www.poitiers.snes.edu)

ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE

Signez la pétition en ligne : <http://poitiers.snes.edu/petition-pour-un-autre-college/>

EDITO

Réforme du collège :

Décret publié, l'affaire n'est pas pliée

La publication du décret le 20 mai, lendemain d'une journée de grève majoritaire en collège a été perçue comme une provocation, à juste titre.

Comment répondre à la provocation ? Par l'indifférence : on finit l'année, on part en vacances et on verra bien après ? Cela signifierait de notre part un repli, un renoncement, ce que la ministre espère.

Répondre en poursuivant l'action ? C'est le seul choix possible pour un syndicat digne de ce nom et pour chacun d'entre nous parce que nous sommes responsables de l'avenir du collège et plus largement du second degré.

Contrairement à ce que la ministre veut faire croire, le débat n'est pas clos. La réforme n'est qu'à l'état embryonnaire : il manque les programmes et une définition claire de ces fameux EPI, c'est-à-dire le contenu même des enseignements. Des programmes annuels obligerait à revoir le cœur de la réforme, les horaires et programmes variables et la réunionnité qui va avec. Bizarrement, le gouvernement, comme l'UNSA et le SGEN, communiquent très peu sur ces points de la réforme...

D'ailleurs l'application est prévue pour septembre 2016. Nous avons encore plus d'une année de bataille en vue mais il serait dangereux d'attendre la rentrée pour reprendre l'action.

En juin, battons le fer tant qu'il est chaud !

Magali Espinasse.

Notre refus de la réforme a le soutien de la population ;

En revanche la ministre a perdu une bonne part de celui de la FCPE...



Le passage en force de la ministre qui a publié le décret collège le 20 mai engage à une réaction encore plus forte de la part des personnels de collège et de lycée.

- ▶ CONTRE L'AVEUGLEMENT ET LE MÉPRIS
- ▶ POUR UNE AUTRE RÉFORME DU COLLÈGE
- ▶ POUR L'ABROGATION DU DÉCRET ET DE L'ARRÊTÉ DU 20 MAI 2015
- ▶ POUR L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE DISCUSSIONS SUR L'AVENIR DU COLLÈGE

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN

**APPELLENT À UNE NOUVELLE JOURNÉE
DE GRÈVE ET D'ACTION LE**

jeudi 11 juin 2015

POITIERS

6 juin

RASSEMBLEMENT à 15h place Coïmbra (zup des couronneries)

Faisons entendre notre refus de la
réforme collège 2016 aux nombreux
ministres et parlementaires présents à Poitiers à
l'occasion du Congrès du Parti Socialiste.

Des collègues d'autres académies nous
rejoindront dont ceux de Bordeaux
et d'Orléans-Tours.

*Pour la Charente, la Charente Maritime et les
Deux-Sèvres, contactez votre S2 pour connaître les
modalités de déplacement.*

Rentrée 2015 : ORS, IMP : les nouveautés

Les compléments de service en dehors de l'établissement ne peuvent être effectués que dans la discipline de recrutement. Seul le recteur peut les attribuer. Désormais, le maximum de service d'enseignement est réduit d'une heure dans deux situations :

- ◆ complément de service en dehors de la commune ;
- ◆ complément de service dans deux autres établissements de cités scolaires différentes.

IMP : Le recteur n'a toujours pas annoncé la répartition des IMP par établissement. Quelles missions seront rémunérées ? A quel taux ? C'est le grand flou. Demandez que la question d'attribution des indemnités par mission soit posée en CA. A la rentrée ce sera trop tard pour se rendre compte que la mission que l'on a acceptée doit être faite gratuitement !

Missions ouvrant droit à indemnité : coordonnateur de discipline, y compris avec gestion du laboratoire ; coordonnateur activités sportives ; RUPN ; référent culture ; référent décrochage. A celle-ci s'ajoutent, beaucoup plus contestables, coordonnateurs de cycle et de niveau.

Dispensé de timbrage

POITIERS PIC

GREVE
le 11 juin 2015



Section Académique de Poitiers



Numéro 10 - 1^{er} juin 2015
déposé le 1^{er} juin 2015

Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44

Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu

Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP n°0917 S 06200
ISSN n°0395-2797 - Publication hebdomadaire - Prix 1€

S2 16 Domaine de Combe Rue des Mesniers 16710 SAINT YRIEIX Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr	S2 17 4 rue Charlopeau 17000 LA ROCHELLE Tel. : 05.46.67.08.34 Mail : snes.17@wanadoo.fr
S2 79 Maison des syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel : 06.45.57.15.59 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu	S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE	••	
	Edito	p.1
	Affiche pour appeler à la GREVE le 11 juin	p.2-3
	Manifestation à Poitiers le 6 juin	p.4

ORS supplément à l'US Mag n° 751 du 30
mai 2015 à télécharger :

<https://www.snes.edu/private/CS1-no-6-ORS-supplement-a-l-US-Mag-no-751-du-30-mai-2015.html>